

Paris, le 18 octobre 2012

Lancement des travaux sur la professionnalisation des aides humaines : L'APAJH salue l'initiative et souhaite que les besoins des élèves en situation de handicap soient au cœur des débats

Les Ministres George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, et Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, ont lancé, le 16 octobre 2012, le chantier de la professionnalisation de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap, conformément aux annonces du Président de la République, François Hollande, lors de la remise du rapport sur la Refondation de l'École de la République. La Fédération des APAJH, principale association présente sur l'ensemble des champs du handicap et historiquement attachée à l'école inclusive, salue cette initiative et demeurera vigilante à ce que les besoins des élèves en situation de handicap soient au centre des réflexions.

Pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH, présent à la conférence de presse, « *la question de l'accompagnement ne peut s'analyser qu'à partir des besoins individuels des élèves. Tous profondément différents, ils requièrent des moyens adaptés. **Une école accessible à tous dans toutes ses composantes est le seul gage d'une élévation des niveaux de qualification des élèves en situation de handicap, et de l'ensemble de la classe. Nous souhaitons que les travaux sur la professionnalisation des aides humaines constituent une étape décisive dans la construction d'une école inclusive*** ».

Sur la question des accompagnants, l'APAJH souhaite que les préconisations du groupe de travail veillent à sécuriser le parcours des personnels chargés de ces aides à l'école, leur permettent d'accéder à une formation initiale et continue de qualité, ainsi que de leur donner des conditions de travail et de rémunération les sortant de la précarité.

Après sa contribution au décret pour une aide mutualisée, au référentiel d'activité des accompagnants et sa participation active à la concertation sur la Refondation de l'École de la République, l'APAJH démontre une fois de plus sa volonté d'apporter son expertise dans la réflexion sur la place à l'école des enfants en situation de handicap.

Avec expertise, ambition et détermination, dans l'intérêt des enfants en situation de handicap, la Fédération des APAJH s'engage dans les travaux de ce groupe de travail aujourd'hui installé.

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.